



Comment faire appel et retiré une plainte?

Par **titi857793**, le **26/07/2009** à **00:36**

Bonjour,

je vous explique ma situation:

victime de violence physique de la part de mon conjoint j'ai porter plainte il es passé au tribunal et a ecopé e 18mois de prison ferme 18mois de sursis et 5 ans de mise a l'épreuve. il n'as que 19ans et nous avons un enfant.

que faire pour faire appel?

si je retire ma plainte es ce que sa changera quelque chose?

aidez moi je veux le sorire de la, merci de votre ade.

Par **Tisuisse**, le **08/08/2009** à **19:13**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas retirer votre plainte puisqu'un jugement définitif a été pris à l'encontre de votre "conjoint". A ce propos, si vous n'êtes pas mariés, cet homme ne peut pas être, au regard de la loi, votre conjoint, ce terme est réservé aux gens mariés. Si vous êtes liés par un pacs, vous êtes des partenaires pacés, si vous n'avez ni pacs ni mariage, vous êtes des concubins.

Les nuances sont d'importance puisque cela vous aidera, au besoin, pour les droits de visite au parloir.